

# REGLEMENT DU JEU CONCOURS

## **Article 1 : Organisation**

Avec **Le Style Gaming** – Association Loi 1901, [www.team-als.fr](http://www.team-als.fr)  
et **High-Area** – Association Loi 1901, [www.high-area.net](http://www.high-area.net)

Organisent du 18 février au 13 mars 2011 un jeu gratuit et sans obligation d'achat dénommé :

« **Je veux gagner avec ALS et High-Area** »

Le présent règlement définit les règles juridiques applicables à ce jeu

## **Article 2 : Participation**

Ce jeu gratuit et sans obligation d'achat est ouvert à toute personne à l'exclusion du personnel des établissements organisateurs.

La participation est limitée à un bulletin par personne (même nom, même prénom et même adresse).

## **Article 3 : Modalités de participation**

Pour participer au présent jeu-concours, chaque participant doit avoir rejoint les groupes Facebook suivants ou cliquer sur « j'aime » :

<http://www.facebook.com/pages/Avec-Le-Style-Gaming/156278657724251?ref=ts>

<http://www.facebook.com/group.php?gid=119967598029610>

Vous devez ensuite mettre le commentaire suivant sur les 2 groupes cités ci-dessus :

« **Je veux gagner mon serveur grâce à ALS et High-AREA !** »

## **Article 4 : Principe du jeu – Tirage au sort**

Pour définir le vainqueur de ce concours, une date et une heure sera définie de façon totalement aléatoire avec un logiciel, la date sera comprise entre le début du jeu et la fin du jeu concours.

## **Article 5 : Dotation du concours**

Le grand gagnant de ce concours se verra recevoir un serveur de jeu High-Area 12 slots + un mumble pour une durée de 1 mois. Le serveur pourra être configuré avec le jeu de votre choix !

## **Article 6 : Attribution des lots**

Le gagnant du concours sera averti avec un mail sur son compte **Facebook**.

## **Article 7 : Acceptation et publication du règlement**

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

## **Article 8 : Responsabilité**

Les organisateurs se réservent la possibilité, si les circonstances le justifient, d'annuler, reporter, écourter ou modifier le jeu ou encore, de remplacer un lot par un autre lot de même valeur, sans que leur responsabilité ne soit engagée de ce fait.

## **Article 9 : Litige**

Toute contestation ou réclamation devra être formulée par courriel adressée aux organisateurs du jeu : nivek@team-als.fr. Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au jeu, les informations sur le joueur et le motif exact de la contestation.

Aucune contestation ne sera prise en compte passé un délai de 48h après la clôture du jeu.